

Pascal Guarnieri se bat depuis 10 ans pour que le jet ski soit autorisé sur le lac

jeudi 06.09.2012, 14:00

Pascal Guarnieri possède 4 scooters des mers chez lui, à Neuvecelle.



[f](#) [e](#) [*](#) [+](#) | [More](#)

Un Neuvecellois cherche à casser l'arrêté préfectoral qui interdit la pratique du scooter des mers sur le Léman. Il espère arriver prochainement au bout de son combat.

Croisé il y a quelques jours dans les rues de Thonon-les-Bains, un automobiliste immatriculé en Seine-et-Marne, tractant une remorque sur laquelle est posé un scooter des mers. Un touriste qui ignore certainement que, sur le plus grand lac d'Europe, cette activité est interdite. A moins qu'il n'ait fait étape sur la base de loisirs la Vallée bleue, dans l'Isère, endroit le plus proche du Chablais pour pratiquer ce sport.

En effet, depuis 1989, un arrêté préfectoral interdit la pratique du jet-ski et autres scooters des mers sur le lac Léman, ainsi que sur celui d'Annecy. Et depuis 10 ans, un homme se bat pour faire changer la loi concernant le Léman. Cet homme, c'est Pascal Guarnieri, un Neuvecellois de 50 ans qui, en 1999 et 2000, avait organisé une course de scooters des mers, à Publier. Il avait alors obtenu une dérogation préfectorale. Mais aujourd'hui, Pascal Guarnieri aimerait voir cette activité autorisée de manière définitive.

En dix ans, le Neuvecellois a déjà déposé de nombreuses demandes auprès de la préfecture. Toutes ont abouti à un refus. « *A chaque fois, on me répond que c'est interdit. Mais pourquoi est-ce interdit ? Parce qu'il y a un arrêté !... On m'a aussi répondu des choses complètement incohérentes comme le fait qu'il fallait garantir la sécurité marchande sur le lac...* » Pascal Guarnieri s'est également vu opposer les accords franco-suisses concernant la réglementation sur le lac Léman. En Suisse, les motos nautiques sont en effet interdites dans tout le pays.

Mais selon lui, rien ne justifie aujourd'hui que cette activité soit interdite sur le lac. « *Le Léman est considéré comme une mer intérieure, or le scooter est autorisé en mer...* » D'autant que les engins actuels ne sont plus ceux d'il y a 10 ou 15 ans. « *Un scooter fait 56 décibels, or la réglementation impose 91 dB maximum à 7,50 mètres du bord. Et puis maintenant, il n'y a plus que des moteurs 4 temps (N.D.L.R. : les moteurs 2 temps sont plus polluants) et les engins sont dotés de freins* ».

Le Neuvecellois ne demande d'ailleurs pas que toute la partie française du lac soit ouverte au jet-ski, mais uniquement le haut-lac, entre Publier et Saint-Gingolph, afin de garantir « *une sécurité optimale* ». Les scooters ne circuleront de toute façon qu'au-delà de la bande des 300 mètres.

Avant le Léman, trois lacs (tous artificiels et bien sûr plus petits), ont été ouverts, ces dernières années, à l'autorisation du jet ski : Pareloup (Aveyron), Vouglans (Jura) et plus récemment Serre-Ponçon (entre les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence). Pascal Guarnieri s'appuie également sur cette jurisprudence pour tenter de faire évoluer la situation. Il y a près d'un an, il a fait un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble, face à l'interdiction qu'il lui est faite de créer une base nautique à Saint-Gingolph. Le préfet de l'époque, Philippe Derumigny, a demandé au tribunal de rejeter cette requête. Le Neuvecellois compte ainsi sur l'arrivée d'un nouveau préfet (Georges-François Leclerc) pour faire entendre ses arguments. « *J'irai jusqu'au bout, je ne lâcherai pas* », assure-t-il, déterminé.

AMÉLIE LÉCOYER

7 ANNÉES DE TRAVAIL EN PERSPECTIVE

Si Pascal Guarnieri tient tant à voir la pratique du jet-ski autorisée sur le lac Léman, c'est que le Neuvecellois compte bien vivre prochainement de cette activité que ce quinquagénaire a découverte il y a 15 ans, dans le Var. *« J'ai trouvé ça génial !*

» s'exclame-t-il. Tellement "génial" que trois ans plus tard, Pascal Guarnieri passe son monitorat de véhicules nautiques motorisés (VNM). Son but est aujourd'hui d'organiser des randonnées sur le lac. « Il y a une demande énorme, assure le Neuvecellois, surtout de l'autre côté du lac. J'ai calculé qu'avec un bassin de population de 1,8 million de personnes, si 1 % d'entre elles veut faire du jet pendant une heure, cela nous donne 7 ans de travail ! » Pascal Guarnieri compte ainsi créer plus d'une dizaine d'emplois autour de cette activité de randonnées en jet mais aussi avec la vente, la réparation et le gardiennage des machines. « Il y a plein de monde qui attend qu'un jour, tout cela se décante, affirme-t-il. Il y a des étés, j'ai eu plus de 500 appels !...»

« NOTRE LAC EST SOUS-UTILISÉ »

Jean-Yves Moracchini, sous-préfet de Thonon, n'est pas favorable à l'autorisation du jet ski sur le lac. *« Si on donne l'autorisation à Pascal Guarnieri d'organiser des randonnées sur le lac, il faut donner l'autorisation à tout le monde, justifie le représentant de l'Etat. Ce n'est pas que c'est dangereux mais cela crée des nuisances sonores. Aucun maire n'en veut... »* Du côté du premier magistrat d'Evian, également député, l'avis est cependant bien plus nuancé. *« Je pars du principe que notre lac est sous-utilisé, estime Marc Francina, qui a rencontré Pascal Guarnieri à plusieurs reprises. Le problème est que c'est un lac mi-français, mi-suisse et que changer la réglementation pose des problèmes de conventions ». « Faire des promenades encadrées sur le lac peut être une jolie animation, poursuit l'élu. Mais évidemment, il ne faudrait pas laisser ce genre d'engins aux mains de n'importe qui ».*